

« Cours de compétences génériques »

En 2002, le Siège social de l'UQ a décrété que tous les programmes spécialisés de premier cycle devaient inclure un minimum de 15 crédits d'enrichissement. Il s'agissait alors d'inciter les étudiants à s'inscrire à des cours dans d'autres disciplines afin d'élargir leur culture générale. À l'UQTR, ces cours d'enrichissement pouvaient être suivis comme cours complémentaires, cours obligatoires multidisciplinaires et ils pouvaient également prendre la forme de cours institutionnels dits d'enrichissement qui ont été institués récemment.

Ces derniers cours devaient être limités en nombre, s'adresser à de grands groupes et être obligatoires pour les étudiants. On prévoyait au départ obliger les étudiants à prendre deux cours institutionnels d'enrichissement, mais la Commission des études avait limité le nombre à un.

Au-delà du principe louable d'élargir les horizons des étudiants en les obligeant à suivre ces cours, il y avait aussi la volonté affichée d'offrir des cours provenant de programmes à faible clientèle afin d'accroître leur moyenne cible. Trois ans plus tard, on constate que la moitié des cours autorisés sont dispensés par des départements n'ayant pas de difficulté de recrutement. De plus, l'évaluation de ces cours institutionnels d'enrichissement n'a pas encore été faite : nombre vraiment dispensé, nombre d'inscriptions, évaluation des étudiants, évaluation des enseignants, etc.

Tout en invoquant encore les mêmes principes de base, la Commission des études a récemment adopté un nouveau **Cadre général d'application des crédits visant l'enrichissement de la formation**. Le Groupe de travail sur les compétences génériques propose de permettre aux étudiants de suivre un deuxième cours institutionnel d'enrichissement et d'introduire un nouveau cours nommé « *de compétences génériques* ». Ces nouveaux cours remplacent les cours complémentaires et les cours multidisciplinaires.

On comprend mal ce nouveau changement, puisque l'on dit que les cours de compétences génériques sont comme les cours complémentaires, mais doivent être liés au développement personnel et social, à la culture et à l'international. Les cours complémentaires ne répondaient pas, pour un bon nombre, à ces vastes champs d'intérêt.

Par contre, ces nouveaux changements compliqueront le travail des directions de programmes, responsables d'établir la liste des cours de compétences génériques dans le cadre d'une révision de programme, en enlevant la flexibilité nécessaire permettant d'établir des profils personnalisés ou offrant aux étudiants la possibilité de faire des mineures dans un autre champ d'études...

Ce qu'il faut plutôt comprendre de la démarche, c'est la nécessité pour certains de réduire, encore une fois, le nombre d'activités d'enseignement offert (réduction de 443 activités au premier cycle entre 1995 et 2005) et d'augmenter le nombre d'étudiants-cours. Il y aura sûrement des « représentations » faites auprès des comités de programmes afin que le nombre de cours de « compétences génériques » soit beaucoup moins élevé que le nombre de cours complémentaires et qu'ils soient orientés, si cela est possible, dans des départements et des programmes ne comptant pas beaucoup d'étudiants.

La Direction réduit ainsi la banque de cours offerts, s'évite d'embaucher de nouveaux professeurs et réduit considérablement le nombre de cours dispensés par des chargés de cours. Les 10 000 étudiants de l'UQTR devront donc s'inscrire pendant leur baccalauréat dans moins d'une vingtaine de « cours institutionnels d'enrichissement » et un certain nombre de cours de « compétences génériques ». Voilà l'objectif qui se cache derrière les beaux principes qui ont accompagné l'implantation du **Cadre général d'application des crédits visant l'enrichissement de la formation**. Comme le disait un professeur de la Commission des études : *les cours d'enrichissement n'ont rien de spécialement enrichissant et les cours de compétences génériques n'ont rien de spécialement générique.*

Des questions et parfois des réponses

Que dit le Règlement de l'UQ sur les cours complémentaires hors programme?

Le *Règlement général* 2 de l'UQ précise à l'article 43 que par rapport à un programme donné, un cours est :

- *soit obligatoire : cours qui doit nécessairement être réussi dans ce programme, soit dans le tronc commun, soit dans l'une ou l'autre des concentrations;*
- *soit optionnel : cours offert au choix, dans une liste établie, suivant des modalités déterminées;*
- *soit hors programme : cours non comptabilisé à l'intérieur d'un programme donné;*
- *soit d'appoint : cours exigé lors d'une admission pour permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour entreprendre ce programme.*

Quelle est la situation actuelle à l'UQTR?

Actuellement, les étudiants sont obligés de suivre un cours d'enrichissement institutionnel et quatre cours complémentaires ou multidisciplinaires.

N'aurait-il pas été plus simple de décréter que les quinze crédits d'enrichissement imposés par le Siègle social doivent être complétés en suivant cinq cours complémentaires dans un autre programme?

Oui, mais cela n'était pas l'objectif...

Quelle est la proposition du Doyen des études de premier cycle? Offrir un deuxième cours d'enrichissement institutionnel, abolir les cours complémentaires et implanter des cours de «compétences génériques».

Que font les autres constituantes de l'UQ ?

Les constituantes sont tenues d'offrir 15 crédits d'enrichissement dans leurs baccalauréats spécialisés. Il semble que l'UQTR est la seule à avoir adopté un cadre général des crédits d'enrichissement prévoyant des cours institutionnels d'enrichissement et des cours de compétences génériques. À l'UQAM, il s'agit de cours

P.S. Le 15 février, la Conférence des directeurs de département a été saisie du projet d'implantation des « cours de compétences génériques » et a demandé à la Direction de réévaluer la question. Le projet, qui avait été entériné par la Commission des études malgré les commentaires de certains professeurs, a été retiré de l'ordre du jour du conseil d'administration qui devait l'approuver lors de sa réunion du 20 février.

optionnels au choix de l'étudiant. À l'UQAR, le régime des études de premier cycle mentionne que ces cours d'enrichissement peuvent être «*soit obligatoires, soit optionnels*» et à l'UQAT on a constitué une banque de cours optionnels.

Qu'en pensent les étudiants?

(Voir l'avis de l'Association générale des étudiants de l'UQTR)

Connaissez-vous les cours d'enrichissement institutionnels?

En voici la liste :

1. Initiation à l'Entrepreneuriat, Département des sciences de la gestion
2. Communication et prise en charge des risques, Département des sciences du loisir et de la communication sociale
3. Drogue et criminalité, Département de psychoéducation
4. Relations conjugales et familiales : développement, enjeux, problèmes et facteurs de protection, Département de psychologie
5. Introduction à la médecine humaine, Département de chimie-biologie
6. Aux sources de la civilisation occidentale, Département de philosophie
7. Le cosmos en perspective, Département de physique
8. Société, technologie & environnement (XIXe-XXe siècles), Département des sciences humaines
9. Langue des signes québécoise I, Département de français
10. Bioéthique et éthique de l'environnement, Département de philosophie
11. Regards critiques sur le monde actuel, Département de philosophie
12. Histoire de la culture québécoise, XXe-XXIe siècles, Département des sciences humaines
13. Développement de la pensée créative, Département des arts
14. Introduction aux maladies cardiovasculaires et à la prévention primaire et secondaire, Département des sciences infirmières

- 15. Stress, violence et communication humaine et organisationnelle, Département des sciences infirmières
- 16. Chimie de l'environnement, Département de chimie-biologie
- 17. Santé, sécurité et ergonomie au travail», Département de génie industriel
- 18. Gestion intégrée des services de santé et sociaux à des clientèles, Département des sciences infirmières
- 19. Histoire de l'environnement, Département des sciences humaines
- 20. Le travailleur autonome et la gestion d'une petite entreprise, Département des sciences comptables

Les cours institutionnels d'enrichissement sont-ils vraiment enrichissants ?

Qu'est-ce qu'un cours de « compétences génériques » ?

Selon le rapport du comité :

- Compétences langagières et communicationnelles (acquises dans les cours réguliers)
- Compétences informationnelles et heuristiques (acquises dans les cours réguliers)
- Compétences liées au développement personnel et social (acquises dans les 15 crédits d'enrichissement)
- Compétences liées à la culture et à l'international (acquises dans les 15 crédits d'enrichissement)

Quelle est la différence entre les cours d'enrichissement institutionnels et les cours de compétences génériques ?

Qui va déterminer la liste des cours de compétences génériques ?

Les comités de programmes qui déposeront leurs listes à la Commission des études, sous la responsabilité du Doyen.

Qu'est-ce qui distingue les cours de compétences génériques des cours complémentaires ?

Est-ce que les cours complémentaires disparaissent ?

Oui

Quels seront les effets de la future politique sur les profils personnalisés, les mineures et les majeures, les certificats, les programmes avec plus de 5 cours complémentaires ?

Ces cheminements seront beaucoup plus difficiles.

Quel est l'objectif académique visé ?

Selon le document, élargir les horizons et la culture générale des étudiants

Quel est l'objectif économique visé ?

Réduire le nombre de cours de compétences génériques comparativement aux cours complémentaires, afin d'augmenter le nombre d'étudiants-cours. Favoriser les cours de compétences génériques provenant des programmes ayant peu d'étudiants afin d'augmenter leurs moyennes cibles.

Est-ce que le projet favorise les petits ou les gros départements ?

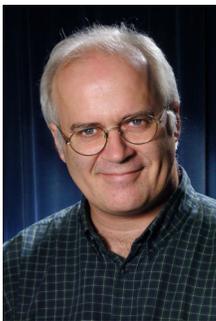
Si les cours de compétences génériques sont effectivement orientés vers les sciences humaines, la proposition favoriserait les petits départements.

Est-ce que cela diminuera l'offre globale de cours actuel ?

Oui

Cours d'enrichissement pour qui ?

Pierre-Yves Bonin
Directeur du Département de philosophie et membre de la Commission des études



Le mardi 7 février 2006, la Commission des Études a approuvé une nouvelle politique de cours d'enrichissement obligatoires comportant 15 crédits, politique présentée et proposée par le doyen des études de premier cycle. Dorénavant, tous les étudiants devront obligatoirement acquérir 3 crédits parmi la liste des cours institutionnels d'enrichissement et devront obligatoirement acquérir 12 crédits parmi une liste de cours de « compétences génériques ». La notion de « cours complémentaire » disparaît.

Voici 7 raisons de s'opposer à cette nouvelle politique :

1) Les cours institutionnels d'enrichissement n'ont rien de spécialement enrichissant. Ce sont des cours comme les autres que l'UQTR oblige ses étudiants à suivre dans des amphithéâtres et, bien entendu, à payer. Par exemple les cours « DCA-1010 : Drogue et criminalité », « PED-1031 : Droit et éthique de la famille », « GIA-1083 : Santé, sécurité et ergonomie du travail », « PBX-1023 : Développement de la pensée créative », « SOI-1126 : Stress, violence et communication humaine », « COM-1001 : Communication et prise en charge de risques », etc.

2) Contrairement à ce qui est souvent véhiculé, les cours institutionnels d'enrichissement ne favorisent pas les petits programmes. La moitié de ces cours sont rattachés à de gros départements : gestion, loisir, sciences de l'éducation, psychoéducation, psychologie, etc.

3) L'ensemble de ces nouveaux cours obligatoires enlève de la flexibilité aux directions de programme. Plus les contraintes

imposées aux programmes sont nombreuses, plus il devient difficile d'encourager des profils personnalisés, des mineures et des majeures, des programmes de plus de 5 cours complémentaires, etc.

4) La nouvelle politique engendre une confusion conceptuelle désolante. Les cours d'enrichissement n'ont rien de spécialement enrichissant et les cours de compétences génériques n'ont rien de spécialement générique. Ces derniers ne concernent pas les cours de statistiques, de méthodologie ou de langue, comme on pourrait s'y attendre, mais, pour autant qu'on comprenne ce nouveau jargon, des cours de « culture générale ». La notion de « cours complémentaire », comprise de tous, disparaît.

5) Les compétences génériques seront déterminées par les comités de programme, c'est-à-dire qu'il y aura 57 définitions différentes de ces compétences.

6) Cette nouvelle politique n'a fait l'objet d'aucune consultation auprès des directeurs de département ou de programme avant d'être soumise à la Commission des Études et approuvée.

7) Pour respecter le nouveau règlement de l'UQ, il existe une alternative simple à la proposition du doyen du premier cycle : Éliminer les cours d'enrichissement et les remplacer par 5 cours complémentaires hors programme gérés par les comités de programme. Les étudiants seraient contents, les professeurs seraient contents, les directeurs de département et de programme seraient contents, l'UQ serait contente. Ce serait plus facile à gérer et cela coûterait moins cher.

Position de l'AGE

Objectif académique ou objectif économique ?

Benoit Langlois

Vice-président aux affaires académiques de l'AGEUQTR

À la suite du dépôt du rapport du Comité de travail sur les compétences génériques et de son adoption par la Commission des études, l'Association générale des étudiants s'est préoccupée des conséquences possibles qu'entraînerait l'adoption de cette politique. Nous nous sommes posés les questions suivantes : Quel est l'objectif d'une telle politique ? Avons-nous été consultés ? Est-ce un objectif académique ou un objectif économique ? Nous en sommes venus à la conclusion que les nouvelles modifications proposées au Cadre général d'application des crédits visant l'enrichissement de la formation veulent seulement concrétiser l'intention administrative de former des groupes plus nombreux.

Nous considérons l'enrichissement de l'enseignement comme étant un objectif important. C'est pour cette raison qu'une résolution a été adoptée lors du dernier conseil d'administration de

l'AGEUQTR. Sur proposition dûment appuyée et tenant compte de tous les considérants de la résolution : le Règlement général de l'Université du Québec; le plan stratégique 2004-2007 de l'UQTR; la politique de soutien à la réussite aux études de 1^{er} cycle de l'UQTR, il a été résolu de recommander au conseil d'administration de l'Université de ne pas adopter le rapport du Comité de travail sur les compétences génériques. Nous souhaitons que l'UQTR offre cinq cours complémentaires hors programme au choix de l'étudiant. De plus, nous souhaitons une amélioration de l'accessibilité aux cours complémentaires. Le Comité des affaires académiques produira bientôt un document qui sera présenté à la Commission des études.

Par ailleurs, nous sommes heureux de retrouver dans la politique de soutien à la réussite scolaire présentée à la Commission des études du 7 février que « l'étudiant, dès son arrivée à l'université, doit se donner un projet personnel dont il est le principal responsable ». Ainsi, en nous impliquant dans la gestion des dossiers académiques, nous nous approprions un projet personnel et collectif. Chaque étudiant a le devoir de se soucier de la qualité de sa formation.

Félicitations au Comité de l'environnement de l'UQTR qui a fait adopter par le conseil d'administration la première politique environnementale de l'Université

ÉLECTIONS

Au comité exécutif du SPPUQTR

Le 30 mars prochain, les membres du Syndicat doivent procéder à l'élection des officiers du Comité exécutif pour l'année 2006-2007.

Les professeurs Michel Volle du Département de psychologie, Alain Chalifour du Département de mathématiques et d'informatique, Lucie Guillemette du Département de français, Claude Genest du Département des sciences humaines, Mircea Gonciar du Département de génie mécanique, Michel Nolin du Département du loisir et de la communication sociale et Sylvain Beaudry du Département des sciences comptables ont signalé leur intention de solliciter un renouvellement de mandat.

Il faut mentionner que, selon les statuts et les règlements du Syndicat, tous les postes sont obligatoirement ouverts et doivent faire l'objet d'élections.

Si vous souhaitez présenter votre candidature à l'un des postes d'officier du Comité exécutif, nous vous invitons à compléter le bulletin de mise en candidature ci-joint et à le retourner au Secrétariat du Syndicat **avant le 22 mars**.

Au Comité de promotion

La Commission des études du 7 février dernier a désigné deux nouveaux représentants au Comité de promotion 2005-2006. Il s'agit de M. Robert Stampfler, conseiller à la recherche institutionnelle de l'École de technologie supérieure et de M. Jean-Claude Robert, professeur d'histoire à l'UQAM.

Rappelons que la date limite pour déposer une demande de promotion a été fixée au 31 mars 2006.

Chaque année, le Syndicat organise une rencontre d'information avec les professeurs intéressés à déposer une demande. Ce dîner-rencontre a eu lieu le 21 février 2006 à 12h.

Le troisième représentant du Syndicat des professeurs et des professeures sera choisi lors de l'assemblée générale du 30 mars prochain et devra provenir de l'un des départements suivants : Génie électrique et génie informatique, Mathématiques et informatique, Génie mécanique, Chiropratique, Génie chimique, Sciences de l'activité physique, Génie industriel, Sciences infirmières, Physique, Section géographie et Chimie-biologie. Il s'agit d'un mandat de trois ans.

Si vous souhaitez proposer votre candidature pour siéger au Comité de promotion 2005-2006, nous vous invitons à compléter le bulletin de mise en candidature ci-joint et à l'acheminer au Secrétariat du Syndicat avant le 22 mars.

Je _____ du Département de _____

Appuyé-e par _____ du Département de _____

dépose ma candidature au poste de :

Au Comité exécutif

Président

Vice-président aux relations de travail

Vice-président aux affaires syndicales

Vice-président aux affaires universitaires

Vice-président aux services à la collectivité

Secrétaire

Trésorier

Au Comité de promotion : Regroupement 2

BULLETIN

Signature du candidat : _____

Complétez et retournez au Secrétariat du Syndicat au local 1115 pavillon Ringuet avant le 22 mars

Impact de la loi 142

Le 15 décembre 2005, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la loi 142 qui décrétait les conditions de travail des employés du secteur public.

Comme la convention collective des professeurs possède une clause remorque, la Direction a informé le Syndicat qu'il y aurait une augmentation des salaires de 2% le 1er avril prochain.

Une hausse similaire sera implantée en 2007, 2008 et 2009. Il n'y a aucune augmentation prévue pour les années 2004 et 2005.

À titre de comparaison, mentionnons que les professeurs de l'Université de Montréal ont obtenu, suite à leurs moyens de pression, des augmentations de 5% pour 2005-2006, 4% pour 2006-2007 et 4,5% pour 2007-2008.

Un vice de procédure

Le 6 décembre 2005, le VRER dépose à la Commission des Études, pour adoption, son plan de travail 2005-2006.

Les professeurs de la CÉ discutent plusieurs points du plan de travail et, devant l'intransigeance du VRER qui préside la rencontre, s'abstiennent majoritairement de voter pour le plan.

Le 19 décembre, le VRER dépose, à titre d'information, son plan de travail au conseil d'administration de l'UQTR. Un certain nombre de changements ont été apportés au document, mais la date inscrite est la même que celle du document original.

Le 7 février, les membres de la Commission des études doivent adopter le procès-verbal de la réunion du 6 décembre. Le libellé du compte-rendu laisse entendre que les membres de la Commission ont formellement adopté les amendements que le VRER a apportés à son plan de travail, ce qui n'était pas le cas. Après de longues discussions, le VRER a accepté de corriger le libellé et d'indiquer que les changements avaient été apportés à son initiative.

Ce qu'il faut comprendre de cet épisode, c'est que le VRER a acheminé au conseil d'administration un document différent de celui adopté par la Commission des études sans en faire mention et sans que les membres de la Commission des études en soient saisis. Geste inacceptable.

Le VRER aurait dû revenir à la CÉ avec une nouvelle version de son plan de travail qui aurait tenu compte des commentaires des membres. Ensuite, acheminer le document au CA.

Agir autrement obligerait à vérifier systématiquement si les documents émanant de la Commission des études avec une recommandation au Conseil d'administration sont identiques.

La Direction a précisé avoir pris bonne note des commentaires des membres de la CÉ.

L'évaluation des enfants-rois

Claude Genest
professeur au Département des sciences humaines, section géographie et vice-président aux services à la collectivité du SPPUQTR



Après la conférence du 14 février sur la Convention collective 101, plusieurs professeurs m'ont dit la blessure vive qu'ils ont reçue en lisant les évaluations formulées par les étudiants pour les cours de cet automne. Plusieurs professeurs ont eu du mal à dormir, ont vécu une vive déception à la lecture de commentaires souvent blessants, méchants, voire revanchards. L'évaluation des cours faite par les étudiants, sorte de passage obligé pour leur permettre d'obtenir leur résultat, sert, semble-t-il, de « défouloir » de la part de plusieurs et d'outil de vengeance contre une note qu'ils ne jugent pas appropriée.

Il ne faut surtout pas oublier que ceux et celles qui nous évaluent appartiennent en très grande partie à la génération des enfants-rois. Le philosophe Lipovetsky parle pour sa part d'une société fortement individualiste et de son apathie frivole en raison de la consommation de masse qui marque les civilisations occidentales (1983). Heureusement, tous les étudiants ne sont pas des individualistes. Reste que cette génération est exigeante envers les autres. Aussi, ces êtres n'ont pas le temps de faire d'effort, car ils travaillent pour vivre et survivre. Il ne leur reste donc plus de temps pour étudier ou pour faire leurs travaux. Cette génération exige beaucoup alors qu'elle demandera au professeur de vulgariser à un point tel la connaissance que l'on peut se demander si l'effort intellectuel et la capacité de réflexion sont au rendez-vous.

Pour contrecarrer les enfants-rois, il faut « oser porter les culottes ». En étant trop souples, nous les rendons ingrats. Comme il est peu fréquent de voir un roi descendre lui-même de son trône, il incombe aux parents de rétablir l'équilibre en imposant à l'enfant des limites. On propose la règle des 5 C : clair, concret, constant, cohérent et conséquent. Habitué à recevoir leur monnaie hebdomadaire en échange de « bonne conduite »*, il ne faut pas s'étonner de les voir rebondir au bureau en geignant pour quelques points, « dans le but ultime de rehausser l'estime d'eux-mêmes ». Or, ce n'est pas une bonne conduite que nous attendons d'eux, car nous voulons qu'ils apprennent à effectuer un travail intellectuel ou scientifique et à penser par eux-mêmes. Nous devons rendre autonomes des gens habitués à être conditionnés... Gros défi! Ces enfants, qu'on a

déresponsabilisés et en quelque sorte infantilisés, sont devenus « téflon » : c'est toujours de la faute des autres. Il ne faut pas se surprendre si ces étudiants viennent chercher des recettes et vous évaluent mal parce que vous ne vous adonnez pas à des pratiques qui ressembleraient à du fast-food intellectuel. De toute façon, l'Université n'est pas le lieu pour présenter des recettes, c'est plutôt la fonction des cours techniques, l'Université est là pour inventer des concepts, les analyser ou les critiquer.

De plus, après avoir interrogé des étudiants actuels et anciens, je me suis vite aperçu qu'il est su et connu que l'évaluation des cours : « ça ne change rien, car, disent-ils, les professeurs ont une convention collective en béton qui les protège, il n'y a rien à faire ». Il leur reste deux choix, m'informent-ils : soit, pour les plus vindicatifs, évaluer négativement et vider leur fiel par des commentaires acides, soit, pour les plus indifférents, cocher n'importe quoi juste pour se rendre le plus rapidement voir leur note. Comment peut-on prêter du sérieux et de la valeur à cette évaluation? Il s'agit donc de chimères, sorte de complaisance mise en place par la Direction pour acheter la paix. Malheureusement, cette « évaluation des enseignements » va servir à l'évaluation de l'enseignant.

Une réflexion profonde s'impose pour plusieurs raisons. Mais la première est liée au fait que la Direction de notre université commet une grave faute scientifique et sémantique en mettant le signe d'égalité entre deux phénomènes : la réalité de l'enseignement et l'opinion exprimée lors d'un sondage d'opinion. Ce qui est questionnable au plus haut niveau est l'utilisation désinvolte (!) des techniques de marketing en ligne tout en ignorant un principe fondamental : « **En marketing, la perception compte plus que la réalité** » (<http://www.legermarketing.com/>). Aussi la Direction de l'université insulte-t-elle l'esprit et la connaissance même en faisant semblant d'ignorer le fait que les sondages mesurent une réponse à une question et non la réalité d'une opinion dans la population.

Est-ce que la Direction de l'université est préoccupée par l'honnêteté des réponses ?

La réponse, à notre avis, est : NON ! Cette affirmation gênante pour l'université est « garantie » par l'ignorance des sondeurs universitaires uqtr-iens d'une réalité scientifiquement établie : les réponses apportées par les sondés **ne présentent aucune garantie de véracité**. L'importance apportée au sondage paraît donc démesurée en comparaison de la fiabilité des réponses. Plusieurs phénomènes peuvent concourir à donner des réponses qui ne sont pas toujours pertinentes et qui versent dans l'absurdité:

- Les sondés n'ont pas d'idées formées sur les questions qu'on leur pose et ils répondent au hasard, simplement pour le privilège d'être sondés.

- Les sondés trouvent le questionnaire trop long, s'ennuient, pensent à autre chose et répondent au plus vite pour abrégé l'exercice.

- Les sondés répondent en fonction des idées qui circulent dans leur entourage proche, suivant l'avis d'un leader d'opinion plutôt que leur propre expérience. Le phénomène déborde de la stricte question de l'opinion puisqu'il n'est pas rare qu'un sondé rapporte le comportement de quelqu'un de son entourage alors que c'est lui qui est interrogé (C'est pour prévenir ce phénomène que les questions commencent très souvent par vous, personnellement).

- Les sondés anticipent le résultat du sondage et répondent en fonction des résultats qu'ils aimeraient voir publiés.

- Les sondés n'assument pas face au sondeur la réalité de leur opinion ou de leur pratique et préfèrent déclarer quelque chose de plus consensuel.

Il va donc falloir que notre Syndicat consulte un spécialiste en docimologie ou en évaluation des enseignements pour critiquer notre processus et circonscrire les limites à l'usage et à la validité de ces commentaires et de ces évaluations même. À l'Université de Montréal, il est interdit d'introduire ces éléments dans les dossiers d'agrégation et de titularisation (seul moment d'évaluation de ces professeurs). Par ailleurs, comment ces remarques du professeur lui-même peuvent-elles être introduites dans le dossier d'évaluation du professeur et contrebalancer celles introduites suivant 11.08?

Le défunt Premier ministre du Québec René Lévesque n'y allait pas de main morte quand il critiquait cette loi du moindre effort trop largement entretenue dans notre système d'enseignement, stigmatisant la lâcheté des adultes. Il concluait : « Les jeunes savent au fond et, confusément, ils en viennent — tout de suite ou plus tard — à nous en vouloir et à nous mépriser » (Attendez que je me rappelle... Québec-Amérique, 1986).

*DUCLOS G. et al. (2000) Le grand jeu de l'enfant-roi, Le Magazine enfant Québec.

Assemblée générale des professeurs
Jeudi 30 mars 2006 à 12h
local 1012 Nérée-Beauchemin

Nouvelles de la FQPPU

**Fédération québécoise
des professeures
et des professeurs
d'université**

**Rapport de la Fédération québécoise des professeurs
d'université - L'université, terre propice au
harcèlement psychologique**

**Marie-Andrée Chouinard
Le Devoir 18 février 2006**

Le milieu universitaire est-il à ce point compétitif et malsain qu'il entraîne ses professeurs dans un tourbillon d'intimidation? Un examen mené par la Fédération québécoise des professeurs d'université (FQPPU) pointe une inquiétante présence du harcèlement psychologique dans nos facultés du savoir.

La liberté et la collégialité généralement associées aux universités en prennent pour leur rhume dans l'analyse effectuée par la FQPPU; il y est plutôt question d'universités «devenues le théâtre de rapports interpersonnels empreints d'une violence insidieuse qui mine des collectifs et qui détruit des personnes». Dans «Le harcèlement psychologique chez les professeurs d'université», la tour d'ivoire a tout du terreau propice à la compétition pour les ressources et à une course périlleuse vers la reconnaissance. Les divergences d'opinion, pourtant gardiennes de la liberté universitaire, sont ici liées au dénigrement systématique, tandis que la moindre restructuration budgétaire favorise une majorité au détriment d'une minorité.

«Fait troublant, note le rapport diffusé cette semaine par la FQPPU, les moyens utilisés pour accabler, détruire ou asservir sont les instruments mêmes de la collégialité.» Abus de pouvoir, manipulation de certains collègues ou encore d'étudiants, «atteintes à l'expression, à la communication, à la réputation ou aux conditions de travail» sont autant de manières de pousser certains individus à bout.

Depuis juin 2004, la Loi sur les normes du travail comporte des dispositions directement liées au harcèlement psychologique afin d'en protéger les victimes. Les universités, comme tous les autres employeurs, doivent s'y conformer.

De nombreux indices

La FQPPU, qui regroupe plusieurs syndicats de professeurs d'université, a constitué en 2002 un comité sur le harcèlement psychologique, lequel a réalisé une tournée et repéré plusieurs «indices de malaises associés à une culture de violence psychologique»: taux élevé d'absentéisme, plaintes reçues par les syndicats, tensions entre collègues, congés de maladie prolongés ou abandons précoces de la carrière.

Sans «déduire [...] que le harcèlement psychologique est généralisé dans les universités», le comité conclut toutefois que le milieu universitaire encourage certains comportements à proscrire. «Les comportements de violence interpersonnelle prennent racine dans une culture universitaire qui instaure la surcharge, la compétition, l'individualisme, le blocage des règles de la délibération et le culte de la performance comme modes de gestion et d'organisation du travail», cite le rapport, qui ne foisonne pas de statistiques mais regorge plutôt de témoignages troublants.

Ainsi, un professeur raconte qu'après avoir pris une décision qui a déplu à une majorité de ses collègues, de même qu'à la direction de son département, on a voulu le convaincre de changer de cap. «Quand j'ai voulu maintenir ma décision, le doyen m'a même dit: «Est-ce qu'on continue le harcèlement pour que vous changiez d'idée?» Il a employé le mot «harcèlement». Ils ont pris les moyens et les décisions à ma place. Je ne voulais pas y laisser ma santé. J'ai laissé tomber. J'ai craqué.»

Un autre témoin raconte avoir perdu tout accès à la titularisation — un échelon supérieur dans la hiérarchie professorale — le jour où son «harceleur» s'est hissé au comité destiné à évaluer sa candidature. «Il discréditait systématiquement ce que j'avais fait de mieux», confie le professeur.

D'autres victimes racontent avoir reçu des assignations à de nouveaux cours sur une base régulière ou ont soudain croulé sous la tâche, l'alourdissement des uns favorisant l'allègement des autres...

À ne pas prendre à la légère

L'enquête de la FQPPU s'appuie notamment sur un portrait de l'Université de Montréal effectué en 2002, où 12 % des professeurs affirmaient avoir déjà été victimes de harcèlement psychologique. Au Québec, de manière générale, «l'enquête sociale et de santé de 1998 révèle que 15 % des salariés déclarent avoir subi de l'intimidation au travail de temps en temps», tandis que 3 %, soit près de 92 000 personnes, «déclarent en avoir subi souvent ou très souvent», des données tirées de l'Institut de la statistique du Québec et rapportées dans l'analyse.

Si le rapport impute une partie de la responsabilité au récent et difficile contexte budgétaire des universités — «le sous-financement des universités et les formules de financement de la recherche ont induit un contexte compétitif» —, il conclut de même à l'importance, tant pour l'employeur que pour les syndicats, de ne pas traiter le problème à la légère.

Ailleurs dans le réseau universitaire



L'UQAR se préoccupe d'environnement

Mario Bélanger

UQAR-INFO vol 37, no 6, février 2006

(Extraits)

Il reste encore beaucoup à faire en matière d'environnement à l'UQAR, mais il faut reconnaître que plusieurs pas importants ont été franchis depuis que l'Université a entrepris la récupération du papier, en 1988.

Depuis 1994, des stagiaires du Service d'adaptation **Osmose** donnent un précieux coup de main pour la collecte du papier et du carton. À partir de 1997, l'Université a mis en place des mesures d'économie d'énergie. En 2000, le groupe **CEDRE** (Comité étudiant de Rimouski pour l'environnement) a été créé. Ce groupe a préparé, en collaboration avec l'UQAR, la rédaction de deux bilans des pratiques ayant un impact environnemental, parus en 2003 et 2004. En 2005, après avoir adopté une Politique environnementale, l'UQAR mettait en place le **Comité institutionnel de suivi de la Politique environnementale** (CISPE).

Défis

«En matière de récupération et de conservation de l'énergie, les défis sont nombreux», explique **Johanne Parent**, attachée au projet environnemental à l'UQAR.

Du côté de la récupération du **papier et du carton**, l'expérience roule rondement, en bonne partie grâce à l'équipe du Service d'adaptation **Osmose**. En 2004-2005, plus de 28 tonnes métriques ont été recueillies par Récupération de la Péninsule.

Des affiches invitent les usagers des photocopieurs à procéder à des **impressions recto-verso**, façon utile d'économiser le papier. Depuis peu, des bacs ont été installés près des photocopieurs afin de récupérer les feuilles imprimées d'un seul côté pour en faire des carnets de notes plutôt que de les diriger immédiatement vers les bacs de récupération: deux initiatives du CEDRE.

D'autres bacs ont par ailleurs été installés pour la récupération des matières plastiques, du verre et des métaux (**P-V-M**), tant à Rimouski qu'à Lévis. Ceux-ci s'ajoutent aux boîtes déjà installées pour les **canettes**. Aussi, deux programmes de réutilisation et de récupération des **cartouches d'encre** vides sont actuellement en vigueur à la Coop étudiante et au comptoir des Services auxiliaires (imprimerie).

Des actions sont déjà entreprises quant à la réutilisation ou la récupération d'autres matières tels les équipements informatiques, les restes de peinture, les huiles de coupe en génie, les produits chimiques issus des laboratoires de l'UQAR et de l'ISMER.

La réflexion se poursuit également sur les actions à entreprendre pour poursuivre la réduction du papier, du

styromousse et la récupération de nouvelles matières.

D'ailleurs, un tout nouveau programme de récupération des piles rechargeables et des téléphones cellulaires désuets vient d'être mis en place. Tous les membres de la communauté universitaire sont conviés à apporter leurs piles rechargeables usagées et leurs téléphones cellulaires désuets à la Coop étudiante, aux comptoirs de l'audio-visuel et des Services auxiliaires, à la salle de repos de l'ISMER et prochainement à Lévis.

À l'extérieur de l'Université, des espaces ont été prévus pour faire du **compostage**. Avec la collaboration de la cafétéria et les résidences étudiantes (à l'étape de projet-pilote), les résidus alimentaires en préconsommation (pelures de fruits et légumes, par exemple) et les matières issues de l'entretien des terrains (feuilles et branches mortes) sont ainsi récupérés et compostés. «Il faudra bientôt ajouter des composteurs», lance Johanne Parent.

(...)

Les commissaires interpellent le C.A.

Angèle Dufresne

L'UQAM 14 novembre 2005

La présidente de la Commission des études, Mme Danielle Laberge, n'a pas hésité à qualifier de «déficit grave» de postes de professeurs la situation qui prévaut depuis toujours à l'UQAM mais qui saute aux yeux chaque année, lorsqu'il est question de la répartition des postes de professeurs dans les départements pour l'année à venir. Comme l'a fait remarquer Mme Laberge, l'exercice consiste annuellement à «répartir la rareté avec le plus d'équité possible» ! Des 88 demandes de postes reçues des départements, seulement 45 ont pu être retenues et se répartiront ainsi pour l'année 2006-2007 : 6 en Arts, 5 en Communications, 6 en Sciences, 6 en Sciences de l'éducation, 7 en Sciences de la gestion, 11 en Sciences humaines et 4 en Science politique et droit. Cette situation jugée «criante» dans des départements plus déficitaires que d'autres faits en sorte que certains étudiants ne reçoivent l'enseignement d'aucun professeur en titre au cours de leur programme. Des professeurs ont aussi, en raison de cette pénurie grave d'effectifs, à encadrer une dizaine d'étudiants au doctorat à la fois. Le fait que l'on investisse massivement «dans le béton» ces dernières années à l'UQAM n'explique pas le déficit de postes en enseignement, a tenu à préciser Mme Laberge, car il s'agit d'enveloppes de financement totalement distinctes; celle-ci a toutefois été chargée de voir si l'imperméabilité des enveloppes était telle que certains aménagements ne pouvaient être faits. Réagissant aux propos échangés sur la sous-entendue «moindre» qualité d'un enseignement qui n'impliquerait aucun professeur dans un programme donné, la nouvelle commissaire et chargée de cours Lorraine Bénéic a fait valoir que la formation est «bonne» ou «mauvaise». Qu'elle soit donnée par un professeur ou par un chargé de cours «n'a rien à voir», a-telle précisé en toute amitié pour ses collègues professeurs. Pour conclure, les commissaires ont voté à l'unanimité une résolution demandant au Conseil d'administration de l'UQAM de «revoir ses priorités institutionnelles à la lumière des besoins criants et urgents de postes de professeurs dans l'ensemble de l'Université».

Comité des affaires universitaires

Lucie Guillemette

Vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)

Les statuts et les règlements du Syndicat des professeurs et des professeures confient à la vice-présidence aux affaires universitaires le suivi des dossiers soumis à la Commission des études et au Conseil d'administration de l'UQTR. Pour ce faire, la VPAU analyse systématiquement ces dossiers et rencontre les représentants des professeurs à ces instances pour en discuter. Par la suite, les analyses réalisées sont expédiées aux directions de départements et aux délégués syndicaux. En certaines occasions, les dites analyses font l'objet d'une publication dans le *Point d'Ancre* afin d'informer l'ensemble des professeurs sur des questions particulières.

En révisant les statuts, en mars 2005, le Comité exécutif souhaitait revoir en partie le rôle du VPAU. Il a donc proposé la création d'un Comité des affaires universitaires composé d'un représentant des professeurs à la Commission des études, d'un second professeur provenant du Conseil d'administration et d'un troisième occupant un poste de direction d'enseignement et de recherche. Rappelons que les membres du Comité des affaires universitaires sont désignés par le Conseil syndical.

Le mandat du Comité des affaires universitaires est d'étudier, sans la contrainte d'une décision imminente à la Commission des études, différents aspects de la vie universitaire : critères de promotion, évaluation des enseignements, politique de sabbatique et de perfectionnement, etc.

Si ces questions vous intéressent et que vous souhaitez en discuter avec des collègues, nous vous invitons à compléter le bulletin ci-joint, afin que nous puissions déposer votre candidature lors d'une prochaine réunion du Conseil syndical.

Comité des affaires universitaires

Je _____

du Département de _____

soumet ma candidature comme membre du **Comité des affaires universitaires** du Syndicat des professeurs et des professeures.

J'occupe le poste de direction d'enseignement et de recherche suivant : _____

Signature _____

**Retourner au Secrétariat du SPPUQTR
local 1115 Pavillon Ringuet
UQTR**

1er cycle



2ième cycle



3ième cycle



Bourses syndicales d'études

Le 9 février dernier, le Syndicat des professeurs et des professeures procédait à la remise annuelle de ses bourses aux étudiants et aux étudiantes de l'UQTR.

Chaque année, depuis le début des années 1980, le Syndicat remet plus de 10 000 \$ en bourses d'études. Le Comité des services à la collectivité du Syndicat fixe les critères d'attribution et le Service aux étudiants de l'Université fait la promotion et la sélection des récipiendaires.

La professeure Hélène Désaulniers du Département de mathématiques et d'informatique représente le Syndicat au jury de sélection.

Le Syndicat attribue une bourse favorisant le retour aux études et encourageant (pour 2006-2007) les étudiants-parents.



Première rangée

Stéphanie Bérubé, étudiante au Baccalauréat en psychologie, Isabelle Clermont, étudiante au Baccalauréat en arts plastiques, Andréanne Boucher, étudiante au Baccalauréat en pratique sage-femme (retour aux études), Mylène Vallée, étudiante à la Maîtrise en sciences de l'environnement et Mme France Bourassa, mère et représentante, de Marie-Ève Carignan, étudiante à la Maîtrise en loisir, culture et tourisme.

Deuxième rangée

Robin Tremblay, étudiant à la Maîtrise en biophysique et en biologie cellulaire, Philippe Gervais, étudiant à la Maîtrise en administration des affaires, Francis Lajoie, étudiant au Doctorat en sciences de l'environnement, Michel Volle, président du Syndicat des professeurs et des professeures et Marco Champagne, étudiant au Baccalauréat en sciences comptables.

Ont également reçu des bourses, mais n'apparaissent pas sur la photo : Ariane Drouin, étudiante au Baccalauréat en géographie, Marie-Michelle Drouin, étudiante au Baccalauréat en administration des affaires, Mathieu Gauthier, étudiant au Baccalauréat en informatique, Justin Jefferson-Falardeau, étudiant au Doctorat en chiropratique et Sandra Martel étudiante au Baccalauréat d'éducation au préscolaire et d'enseignement au primaire.



Les professeurs de l'UQTR se démarquent

L'UQTR lance la Chaire industrielle de recherche Ciba sur les produits chimiques papetiers



M. François Brouillette, titulaire de la Chaire industrielle de recherche Ciba sur les produits chimiques papetiers.



Lancement du Cercle financier universitaire uqtr-fbn

Le monde financier s'ouvre au grand public

Jean Poliquin, directeur FBN, secteur Trois-Rivières, Cléo Marchand, professeur, Département des sciences comptables, Ghislain Bourque, recteur de l'UQTR, et Jean-Guy Dubois, directeur FBN, secteur Trois-Rivières-Ouest. (Photo Flageol)



Jean Cermakian, chroniqueur géopolitique au cyberjournal *entête* de l'UQTR et professeur-associé au Département des sciences humaines, agira comme conférencier à l'occasion du colloque de l'Association d'études canadiennes des pays de langue allemande (Allemagne, Suisse et Autriche). L'événement se déroule du 17 au 19 février à Grainau, au sud de l'Allemagne dans les Alpes de Bavière.



Les étudiants en sciences comptables et en finance de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) ont bien performé lors du premier Omnium Financier. La compétition, qui s'est déroulée les 10, 11 et 12 février 2006 aux Hautes Études Commerciales (HEC), a permis à nos étudiants d'obtenir deux podiums sur cinq: première place en comptabilité financière et deuxième à l'épreuve de l'actualité financière. La délégation de l'UQTR revient satisfaite de cette fin de semaine.

Source : <http://entete.uqtr.ca/>

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeurs 2005-2006

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Michel Nolin, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.